

CSE : LES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

Durée : 1 jour

UNE JOURNÉE INDISPENSABLE POUR INTERROGER SA POLITIQUE SOCIALE EN MATIÈRE D'ASC !

La gestion des Activités Sociales et Culturelles (ASC)

La définition légale d'une ASC

Les ayants droit

Le positionnement social de ses ASC

Les règles URSSAF

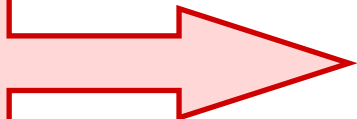
Les dispositifs de justice sociale

Les règles en cas de prêts ou de dons aux salariés

Le quotient familial

La politique vacances

Suivre les deux jours pour être performant !



Date prévue à Paris



1er juillet

PUBLIC

Élu au CSE, membre de commission, RS au CSE - DS

PRÉREQUIS

Avoir suivi la formation « CSE : son rôle et son fonctionnement »

OBJECTIFS

- Appréhender les différentes politiques sociales en matière de gestion de ses ASC
- Evaluer l'impact sur les salariés des activités proposées
- Lister les différents moyens d'agir socialement au sein du CSE

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Alternance de quiz, d'apports théoriques et de travaux de groupes.

INTERVENANTS

Cédric BARRÉ

Nicolas WACKER

Didier BLANCHET

Formation possible à la demande sur le lieu de votre choix.

TARIFS : Syndicat : 220€/jour

CSE : 240€/jour

Entreprise : 250€/jour